

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PRISE A BAIL DU LOCAL COMMUNAL SIS 290, RUE DES ENTREPRENEURS
(3.3)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 mars 2023**

Date d'affichage de la convocation : **27 mars 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. DESAY donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la vacance du local communal sis 290, rue des Entrepreneurs 01170 GEX faisant suite à la résiliation du bail commercial par la société BC CHARPENTES,


CONSIDÉRANT la demande de location de ce local formulée par Messieurs Endrit JUNUZI et Théo KOELLER qui souhaitent s'associer pour y créer un atelier de réparation automobile, ainsi que les documents présentés à l'appui de leur demande,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de louer à Messieurs Endrit JUNUZI et Théo KOELLER ou à toute société que les intéressés créeraient aux fins d'exploitation d'un atelier de réparation automobile, le local communal sis 290, rue des Entrepreneurs 01170 GEX, pour un montant de 1800,00€ HT / mois révisable pendant une durée de neuf ans (3, 6, 9),
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer le bail à intervenir, établi par l'étude notariale de Gex sise 541, avenue Francis Blanchard, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230404-2023_041_DEL-DE

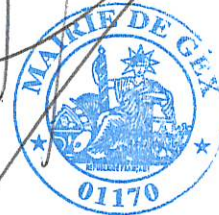


La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 avril 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 avril 2023.